

**SEANCE DU JEUDI 12 MARS 2020**

L'an deux mil vingt, le douze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le six mars deux mil vingt.

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Etaient présents** 13 : MM. MARTIAL Claude, Mmes BERNARD Anne, GALIDIE Lucette, Mrs. PITON Alain, GERVAIS Alain, LEROUX Bruno, MENERET Olivier, GUIGNARD Didier, MAISTRE Raphaël, Mmes PELLETAN Karen, HUTHER Lyliane, BROSSARD Valérie, GENDREAU M.Hélène et ROUX Maria.

**Absents excusés** 2 :

Mme HUTHER Lyliane, M. LABORDE Dominique.

**Secrétaire de séance** : Mme BERNARD Anne a été élue à l'unanimité.

Avant le premier sujet à l'ordre du jour, le conseil reçoit le bureau de l'association des Donneurs de sang, présidée par Geneviève Boutinet. Celle-ci offre officiellement à la mairie de Saint-Germain trois panneaux « Commune solidaire Don de sang » pour la remercier des services rendus à l'association, comme le prêt de la salle polyvalente plusieurs fois dans l'année.

**I. COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité. (13 Votants : 13 pour)

**II. TRAVAUX**

1) Vitraux de l'église

Les deux derniers vitraux (Saint-Pierre et Saint-Paul), façade nord, doivent être restaurés, ce qui n'était pas prévu au départ. En effet, des microalgues les attaquent.

Les devis :

- Dépose et repose des vitraux : 2760 € TTC.

- Restauration des vitraux : 6080 € TTC.

Devis acceptés par le conseil (13 Votants : 13 pour)

2) Logement 5 avenue de la Libération

La toiture du local situé au fond du jardin et appartenant à la commune est à refaire.

Devis accepté par le conseil (13 Votants : 13 pour): 3013,50 € HT 3314,85 TTC

**III. ACHAT DE MATERIEL**

1) Logements rue du 8 mai

Un Radiateur du logement n°3 est en panne.

Les appareils de chauffage des logements communaux de cette rue étant tous anciens et très vétustes, M. Le Maire propose de les remplacer par des radiateurs identiques à ceux de l'appartement 3bis, achetés récemment, qui sont plus modernes et plus économiques pour les locataires.

Des devis seront demandés.

2) Logement Presbytère n°3

La vieille chaudière était en panne. Dans l'urgence, M. Le Maire en a fait installer une nouvelle à gaz plus performante, au prix de 4383,78€ TTC, garantie 2 ans, avec extension de garantie de 10 ans, par l'entreprise Régeasse.

3) « Petite » tondeuse à gazon

Étant en panne et ancienne, la mairie a acheté une nouvelle tondeuse pour environ 540 €.

4) Ordinateur portable

Monsieur le Maire demande l'achat d'un ordinateur portable, via le syndicat informatique, le devis est de 1788,85€, installation des logiciels comprise.

Accord du conseil (13 Votants : 13 pour)

**IV. COMPTE DE GESTION 2019**

M.le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Le Trésorier à la clôture de l'exercice.

M.le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice et en avoir délibéré, vote (13 Votants : 13 pour) le compte de gestion du budget principal et du budget photovoltaïque 2019.

1) Budget annexe « installations photovoltaïques »

M.le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Le Trésorier à la clôture de l'exercice.

M.le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice et en avoir délibéré, vote (13 votants : 13 pour) le compte de gestion du budget photovoltaïque 2019.

**V. COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

M. Le Maire s'est retiré pour cette question de l'ordre du jour après avoir présenté les chiffres des crédits consommés ou encaissés en 2019 et répondu aux questions posées par l'assemblée.

C'est sous la Présidence de Mme Galidie Lucette que se poursuit les délibérations de l'assemblée composée de 12 membres présents.

1) Budget principal

Le conseil municipal, après lecture des écritures du budget principal, vote (12 votants ; pour 12) le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019 et arrête les comptes comme suit :

<u>Investissement</u>			<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	<b>2 292 244,00</b>	Dépenses	Prévu :	<b>2 504 529,00</b>
	Réalisé :	<b>962 150,77</b>		Réalisé :	<b>753 353,16</b>
	Reste à réaliser :	<b>111 738,79</b>		Reste à réaliser	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>2 292 244,00</b>	Recettes	Prévu :	<b>2 504 529,00</b>
	Réalisé :	<b>549 933,65</b>		Réalisé :	<b>2 567 525,96</b>
	Reste à réaliser :	<b>4 750,00</b>		Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>-412 217,12</b>
Fonctionnement :	<b>1 814 172,80</b>
Résultat global :	<b>1 401 955,68</b>